REFERENCE_NUMBE	DELIVERY_DATE	PROVIDER ID	STOCK_NUMBER	MEDICINE	AMOUNTFAGG	TARGET_ANIMAL	USE	DOCUMENT_TYPE	DOCUMENT_NUMBER
1234	20/03/2020	N0123	BE0123123123-0201	1234-02	1	SU1	AA	TVD	1234

	Livraison à	**Vétérinaire**	**Producteur**	**Médicament**	**Quantité livrée**	**Espèce cible**	**Indication d'utilisation**	**Type de document**	**Numéro de document**
Ceci est un code unique que le fournisseur doit attribuer à l'enregistrement en cas d'utilisation de fichiers Excel ou des services en ligne.	Le jour de livraison de la médication. Le système refuse les dates ultérieures.	Le vétérinaire ayant livré ou prescrit le médicament. Les CV ainsi que les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens doivent entrer le nom du vétérinaire.	Le producteur chez lequel la médication a été livrée.	Désignation du médicament concerné. Le Registre AB contient une liste de médicaments avec le code cti-ext par produit. Seuls les médicaments qui figurent sur cette liste peuvent être enregistrés. Cette liste peut être consultée via le site www.registreab.be.	**Pour les CV et les pharmaciens** : le **nombre d'emballages** livrés. **Pour les fabricants d'aliments composés** : le **nombre de kg** de prémélange médicamenteux.	Le type d'animal traité. Le système prévoit les codes standard suivants: - **SU1** = porcelets non sevrés - **SU2** = porcelets sevrés - **SU3** = porcs charcutiers - **SU4** = truies/verrats	La raison pour laquelle le traitement a été prescrit. Pour la saisie manuelle : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant. Pour l'utilisation d'Excel ou des services en ligne, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.	Le type de document utilisé pour le médicament fourni. Avec Excel, les codes suivants sont prévus par défaut dans le système. - **TVD** = Document d'Administration et de Fourniture - **VSP** = Prescription - **VSF** = Prescription d'Aliments Médicamenteux - **EVSF** = Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux	Le numéro du document utilisé. Par type de document, il y a ou non un format standard à respecter pour la numérotation
Ce code doit toujours être complété. En cas de modification d'un enregistrement, il faut impérativement utiliser à nouveau ce code et le précédent enregistrement est remplacé par l'enregistrement modifié.	Cette date doit être saisie au format **jj/mm/aaaa.**	Le champ doit contenir le numéro d'ordre du vétérinaire, le préfixe 'F' ou 'N' inclus	Avec Excel ou les services en ligne, il est uniquement possible de communiquer sur la base du numéro de troupeau complet (par ex. BE01231231-0201).	Avec Excel, le médicament peut être enregistré sur la base du code cti-ext ou le code spécifique au cabinet. Dans ce dernier cas, vous devez définir le produit par mapping.	Chaque fournisseur peut apporter des modifications aux enregistrements effectués, cela permet de corriger les erreurs.	Il est également possible d'utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit alors de les définir à l'aide d'un "mapping".	**ADSEN** Troubles respiratoires **SPIJN** Troubles digestifs **LOCAN** Troubles locomotrices **UROAN** Maladies urogénitales **ZENTU** Troubles nerveux **HUIDN** Troubles de la peau **OOGPM** Troubles oculaires **ALGSA** Troubles systémiques **PERBG** Traitement péri-opératoires		- Document d'Administration et de Fourniture (TVD): pas de numérotation ni de format fixe. - Prescription (VSP) et Prescription d'Aliments Médicamenteux (VSF) : chiffre 0 ou 1 (0 pour les vétérinaires néerlandophones ou 1 pour les vétérinaires francophones), suivi du numéro d'ordre du vétérinaire (4 chiffres), suivi par 6 unités (numéro de suivi). Il s'agit d'un format fixe qu'il faut utiliser impérativement. - Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux (EVSF): même format que pour la prescription et la prescription d'aliments médicamenteux. Il faut ajouter un 'E' dans le numéro (son emplacement n'est pas encore défini par la loi, il peut donc être mis n'importe où dans le numéro de suivi).